



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 23 septembre 2019
A 20 Heures 30**

Conseillers en exercice : 23 - Présents : 21- Votants : 22

L'an deux mil dix-neuf, le **vingt-trois septembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2019

Présents : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, BELLEC, STEPHANT, LE PORT, LE MESTRE

Absents excusés : Jean-André TANGUY (procuration à Jean-Maurice MAJOU)

Absents : Ronan LE SENECHAL

Secrétaire de séance : Solenn LE MESTRE

Compte-rendu affiché : 25 septembre 2019

ORDRE DU JOUR

Généralités :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 06 juillet 2019 ;

Culture :

2. Tarifs saison culturelle 2019-2020 ;

Jeunesse :

3. Pause méridienne-Conventions avec intervenants ;

Urbanisme -Travaux

4. Lapaul-Vente Cuye ;
5. Kercado-Vente Le Pendu ;
6. Adhésion 2019 CAUE ;

Finances-Personnel :

7. Décision modificative n°1 ;
8. Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Auray ;
9. Admission en non-valeur ;

Intercommunalité :

10. SDEM-Modification des statuts ;
11. AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la collecte de la taxe de séjour ;
12. AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour des Relais d'Assistants Maternelles /Lieux d'Accueil Enfants-Parents ;
13. AQTA-Approbation rapport déchets 2018 ;

Divers :

14. Questions diverses.
15. Réunions à prévoir.

En liminaire, le Maire indique que le point questions diverses sera traité en début de séance et non plus en fin.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2019

Le Maire expose qu'une première version du compte-rendu du 6 juillet avait été envoyée et qu'il avait été complété dans un deuxième temps sur demande de Karine Bellec. Le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu modifié. Murielle Rieux indique que ce document ne reflète pas ce qu'il s'est réellement dit. Nicolas Debéthune rajoute qu'il n'est pas à l'aise non plus avec cette version.

Le Maire rappelle qu'il a été complété sur demande et que les propos de Karine Bellec ont été mis entre guillemets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents et représentés (15 pour, 6 abstentions), approuve le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2019.

Arrivée de Michel Belz

2 Questions diverses

Liaisons douces :

Nicolas Debéthune rappelle qu'une commission composée d'élus (Mmes Dehove, Bellec, Kervadec M. Debéthune, Le Sénéchal, Belz) et de non élus (Mmes Cochet, Souchet, Bouedo, Gouavec, M. Maisonneuve) a été créée. Trois réunions ont eu lieu :

- 13 mai : visite du bourg afin d'appréhender les problématiques ;
- 3 juin : déplacement à Sainte Hélène qui a réalisé un travail important sur les pistes cyclables ;
- 17 juin :
 - Identification de 2 trajets : école Hugues Aufray-Salle Emeraude (trajet piéton) / Lapaul-le Bourg (trajet cycliste)

- Réflexion sur la mise en place de voies mixtes vélo-voiture (1 piste vélo sur chaque côté de la voie et circulation centrale des voitures qui peuvent se déporter sur les côtés lorsqu'il n'y a pas de vélos)

Matinée Skate :

Murielle Rieux explique qu'une initiation skate 100% filles aura lieu le samedi 26 octobre matin avec 2 groupes :

- 10h-11h30 : mères-filles à partir de 6 ans ;
- 11h30-13h : Jeunes filles à partir de 11 ans ;

Le Maire rebondit sur le sujet du skate en indiquant que le skate-park devient malheureusement un lieu de rendez-vous des « jeunes adultes » ou « vieux ado » et que l'on trouve tous les week-ends des bouteilles vides, du verre cassé et de nombreux autres déchets. Il indique qu'il est allé à la rencontre de ces jeunes afin de savoir ce qu'ils souhaitaient faire mais leur réponse a été « rien ». Il fait appel à leur civilité.

Salle Emeraude :

Le Maire rappelle que lors de la séance informelle du 6 juillet, le Conseil Municipal l'a autorisé à saisir un avocat afin d'intenter un référé expertise judiciaire. Une rencontre avec l'avocat a eu lieu au mois de juillet et le recours est en cours de rédaction.

Station d'épuration :

Le Maire rappelle que le permis de construire a été signé le 5 juillet 2019 et affiché le 10 juillet. Les délais de recours sont à ce jour épuisés et le permis de construire est donc définitif. Les appels d'offres sont en cours et les marchés seront attribués début 2020 avec un commencement de travaux au 1^{er} trimestre 2020. La construction devrait être terminée au 1^{er} trimestre 2021.

Rentrée scolaire-CCAS :

Catherine Besnard présente les chiffres de la rentrée :

- Les effectifs dans les écoles sont en légère baisse : (366 élèves)
 - 177 élèves à Notre Dame des Fleurs ;
 - 189 élèves à Hugues Aufray

Aucune incidence de l'obligation de scolarisation des enfants de 3 ans n'a été constatée.

- Cantine : l'année scolaire a commencé avec 290 repas et le nombre augmente. ;
- Garderie : des pointes à 90 enfants sont constatées deux fois par semaine jusqu'à 17h15
- Transport scolaire : 36 enfants utilisent ce service ;
- Centre de Loisirs Sans hébergement : 40 inscriptions différentes en juillet et 28 en août ;
- Espace jeunes : la fréquentation est en légère baisse ;
- Opération argent de poche : 8 jeunes sont venus sur des ½ journées. Leur retour ainsi que celui des services sont positifs ;

Catherine Besnard indique également que la semaine bleue sera organisée sur la commune du 7 au 13 octobre avec 3 temps forts :

- 1 Fest Deïz le 10 octobre avec les CCAS de Belz, Erdeven, Etel et Belz ;
- Un atelier préparation des produits d'entretien en partenariat avec AQTA ;
- Un atelier de sophrologie

Culture-Environnement :

Gilles Thunet expose que les livrets de programmation culturelle 2019-2020 seront distribués avec le prochain Immédiat et que la prochaine réunion du comité de suivi Agenda 21 aura lieu le 4 novembre) 20h30.

3 Tarifs saison culturelle 2019-2020

Gilles Thunet présente la programmation culturelle 2019-2020 ainsi que les tarifs :

- Le Chœur d'Hommes de Vannes : 10€
- Qui étais-tu Maurane ? : 10€
- La Note Rouge : Adulte 10€/ Enfants moins de 12 ans : 5€
- Les Anges de Massilia : 8€
- Dos para un Tango : 12€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

4 Pause méridienne-Conventions avec intervenants

Catherine Besnard indique qu'afin d'animer la pause méridienne, il a été fait appel aux associations suivantes :

- L'association d'échec de Sainte-Anne (ELSA) qui intervenait déjà en 2018-2019. Le coût de cette intervention est de 20€/h soit au total 390€ pour 19h30 d'intervention ;
- L'association SEVE d'animation artistique qui intervenait déjà en 2018-2019. Le coût de cette intervention est de 35€/h soit au total 1785€ pour 51h d'intervention.

Ces associations intervenaient déjà en 2018-2019 et les coûts restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le maire à signer les conventions présentées ci-dessus.

5 Lapaul-Vente Cuye

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 7 avril 2015, le Conseil Municipal a décidé de vendre aux consorts Cuye, 10m² du domaine public communal situés rue Mané Groez à Lapaul au prix de 30€ le mètre carré. Il convient de préciser que cette superficie est déclassée du domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, prononce le déclassement du domaine public communal de la superficie présentée ci-dessus.

6 Kercado-Vente Le Pendu

Le Maire explique que M. Le Pendu, souhaite acheter la partie du chemin communal située au droit de la parcelle cadastrée ZN n°186 d'une superficie d'environ 500m² situés en zone Aa. Le service des Domaines a émis un avis en date du 17 juillet 2019 et a évalué la valeur à 500€ soit 1€ le mètre carré. Cette surface constitue un délaissé de voirie servant uniquement à la desserte de la propriété. Sa vente n'empêche pas l'accès aux parcelles voisines.

Murielle Dehove demande s'il est possible d'insérer dans un acte de vente de ce type une clause demandant à l'acquéreur d'être attentif aux futurs sentiers de randonnée.

Nicolas Debéthune répond qu'il vaut mieux faire des échanges parcellaires.

Karine Bellec remarque que sur la photo aérienne, on dirait qu'il y a un chemin d'exploitation dans la parcelle agricole perpendiculaire à la superficie vendue.

Anne-Marie Guéhenec répond par la négative et qu'il s'agit de traces de tracteur.

Rémi Kergozien demande par où passent les exploitants.

Anne-Marie Guéhenec indique qu'il y a un chemin d'exploitation plus haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la vente décrite ci-dessus.

7 Adhésion 2019 Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

Le Maire expose qu'AQTA a cotisé de 2016 à 2018 auprès du CAUE. Suite au bilan établi le 25 avril 2019 entre la vice-présidente au Logement et le président du CAUE, le bureau communautaire s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'une nouvelle convention prenant en considération ce bilan et le budget alloué pour mener les 3 actions principales suivantes :

- Le conseil architectural auprès des particuliers (permanence à la Maison du logement) ;
- Le conseil auprès des Communes et de la Communauté de Communes ;
- Une action de sensibilisation, d'information et de formation (colloques, expositions, etc)

Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de 20 000€ au CAUE. Ce dernier n'a pas donné de réponse à AQTA et a envoyé aux communes une demande d'adhésion.

Le montant de l'adhésion pour la Commune est de 1124,64€.

Aujourd'hui il n'y a donc plus de convention entre AQTA et le CAUE. Ainsi, si la commune fait appel à cette structure, il faudra le payer en tant que bureau d'études extérieur. A titre d'exemple, le CAUE est intervenu l'an dernier pour une première étude sur le futur lotissement derrière le Pôle Médical. Son coût a été de 500€ alors que sans l'adhésion d'AQTA, il aurait été de 10000€.

La Commune a débuté l'étude sur la propriété Jaffre et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne demande à ce qu'une étude sur les possibilités de construction soit réalisée rapidement afin d'avoir une approche globale du coût de l'opération L'adhésion permettrait de ne payer cette étude que 500€.

Corinne Kervadec demande si l'adhésion se fait pour une année civile. Le Maire répond positivement. Karine Bellec remarque que pour 2019 l'adhésion ne se fera donc que sur 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, autorise l'adhésion de la Commune au CAUE pour l'année 2019.

8 Motion contre la fermeture de la Trésorerie d'Auray

Le Maire expose qu'il y a un projet de fermeture du Centre des Finances Publiques d'Auray qui comporte 3 services : la Trésorerie, le service des impôts aux particuliers et le service des impôts aux entreprises. Le projet est de transformer ce centre en un pôle de conseillers pour les collectivités locales ainsi qu'en un accueil de proximité. Il serait transféré dans des nouveaux locaux à la charge d'AQTA. D'autres communes ont déjà voté une motion.

Le Maire rappelle que la Commune avait déjà protesté contre la fermeture de la Trésorerie d'Étel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, proteste contre la fermeture du Centre des Finances Publiques d'Auray.

9 Décision modificative n°1

Le Maire expose que La bélière tenant le battant de la cloche de l'église Saint Goal de Locoal est endommagée. Le battant risque donc de tomber. Le montant de la réparation y compris la restauration de la cloche est de 7320€ TTC. La chapelle du Moustoir nécessite des travaux de maçonnerie et de menuiserie. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention, il serait opportun que la Commune prenne en charge les travaux. Le coût des travaux est de 3646,44 €TTC. La Commune refacturerait au Comité de la Chapelle du Moustoir la différence entre la dépense et la

subvention perçue. Des opérations identiques ont déjà été réalisées pour des travaux dans d'autres chapelles ainsi que pour les tatamis du judo.

Ces opérations, qui rentrent en section d'investissement, ne sont pas prévues au budget.

Il est proposé de prendre la somme nécessaire sur le reliquat du budget prévu pour le mobilier mairie et datant de la rénovation de la mairie.

La décision modificative serait donc la suivante :

- -11000 € sur l'opération 2184 (mobilier mairie : 16 000€ prévus au budget 2019)
- +11000 € sur l'opération 2313-14 (Eglises)

La question des travaux à réaliser sur le clocher de l'église de Locoal est posée car il penche. Gilles Thunet précise que le diagnostic réalisé par une architecte spécialisée préconise un certain nombre de travaux mais il n'y a pas de risques d'effondrement subis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote la décision modificative proposée.

10 Admission en non-valeur

Le Maire expose qu'en 2016, la société Le Blason Prod a loué la Salle Emeraude afin d'y organiser un spectacle. La facture de 629 € n'a jamais été réglée malgré les nombreuses démarches de la Trésorerie.

Il est proposé de passer cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de passer en non-valeur la somme de 629€ ci-dessus.

11 Syndicat D'Energies du Morbihan-Modification des statuts

Le Maire expose que le SDEM a engagé en décembre 2017 une procédure de modification de ses statuts pour offrir notamment aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la possibilité d'adhérer au syndicat. Cette modification a été approuvée par arrêté préfectoral le 12 juin 2018. Afin de sécuriser cette adhésion, il faut préciser dans les articles 2 et 2.1 des statuts du SDEM « en lieu et place des Communes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la modification des statuts du SDEM

12 AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour la collecte de la taxe de séjour

13 AQTA-Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour des Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) /Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le Maire explique que la taxe de séjour qui était collectée par les communes qui l'avait instaurée est, depuis le 1^{er} janvier 2019 collectée par AQTA. Il faut donc compenser la perte des recettes pour les communes concernées. Locoal-Mendon n'avait pas instaurée la taxe de séjour. Elle n'est donc pas concernée. Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2019, la taxe de séjour votée par la Communauté de Communes s'applique pour toutes les nuitées déclarées.

Concernant les RAM et LAEP, leur transfert à AQTA ne concerne pas Locoal-Mendon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les rapports de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées concernant la collecte de la taxe de séjour et les RAM-LAEP.

14 AQTA-Approbation rapport déchets 2018

Le Maire rappelle que le rapport était joint à la convocation. Il indique que les chiffres 2017 qui avaient été présentés par un agent de la Communauté de Communes et ceux de 2018 sont quasiment identiques.

Il précise que s'il y a des questions, elles seront transférées à AQTA afin d'obtenir les réponses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le rapport déchets 2018 d'AQTA

Elizabeth Gouello expose que les personnes qui ont reçu leur avis d'imposition de taxe foncière ont pu voir que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) était dessus. Elle rappelle que désormais, cette taxe s'applique sur la Commune en remplacement de la Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères. Le taux de le TEOM sur le territoire d'AQTA est de 9.86%. Sur Locoal-Mendon, il n'est cette année que de 8.75% mais il va rejoindre au fur et à mesure celui appliqué sur le reste du territoire.

15 Réunions à prévoir

Le Maire indique l'état de la Trésorerie :

- Commune : 913 924,13€
- CCAS : 165 448€

Urbanisme : 1^{er} octobre 20h30

CCAS : 1^{er} octobre 18h30

Liaisons douces : 7 octobre

Travaux : 115 octobre 20h30

Comité de suivi Agenda 21 : 4 novembre 20h30

Commission jeunesse : 18 novembre 20h30

Commission finances : 25 novembre 20h30

Conseil Municipal : 16 décembre 20h30